Depuis 1928, le seul hebdomadaire de langue française en Alberta

Le Franco

Vol. 32 no 3 | Edmonton, semaine du 16 au 22 janvier 1998 | 12 pages | 60c

Louis Riel:

Ottawa cherche à reconnaître sa contribution

YVES LUSIGNAN

Ottawa

Louis Riel continue de hanter le gouvernement fédéral.

Plus de 112 ans après avoir été pendu à Regina pour haute trahison, Ottawa cherche toujours une façon élégante de reconnaître la contribution du leader métis dans la construction du pays.

Pour en finir avec l'époque où le gouvernement avait une attitude trouble avec les autochtones et en réponse au rapport de 2 500 pages de la Commission royale sur les peuples autochtones, Ottawa a choisi de présenter «ses plus profonds regrets à tous les peuples autochtones du Canada» à propos des gestes posés dans le passé par le fédéral.

La *Déclaration de réconciliation* qui a été lue par la ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, Jane Stewart, est essentiellement une reconnaissance officielle de tout le mal que le gouvernement canadien a fait subir aux autochtones.

Le gouvernement reconnaît aussi le rôle qu'il a joué dans l'instauration et l'administration des pensionnats, où les autochtones ont subi des sévices physiques et sexuels.

La Déclaration fait aussi mention de l'affaire Riel. Le gouvernement évite cependant de s'excuser et ne propose encore aucune solution qui permettrait de tourner la page de ce douloureux épisode de l'histoire canadienne.

«Aucune réconciliation avec les peuples autochtones ne peut être faite sans évoquer les tristes événements qui ont entraîné la mort de Louis Riel. Ces événements se sont produits, et nous ne pouvons retourner en arrière. Néanmoins, nous pouvons chercher (...) des moyens de reconnaître les contributions des Métis au Canada et de refléter la place qu'occupe Louis Riel dans l'histoire de notre pays».

Le président du Conseil national des Métis, Gérald Morin, espère qu'Ottawa corrigera au plus tôt l'injustice commise à l'endroit du chef historique des Métis. Louis Riel, qui est considéré comme le fondateur du Manitoba, a été condamné pour haute trahison et exécuté par pendaison le 16 novembre 1885 à Regina.

M. Morin a d'ailleurs profité de la tribune qui lui était offerte pour rappeler à tous l'importance historique de Louis Riel.

«Un homme et un leader qui s'est battu pour les droits et les intérêts de la nation métis. Qui s'est battu pour les droits et les intérêts des Canadiens de l'Ouest qui se sentaient aliénés par rapport au gouvernement central à Ottawa. Un homme qui s'est battu pour les Canadiens français partout au Canada et pour les Québécois....»

Le président du Congrès des peuples autochtones, Harry Daniels, a carrément exigé que le fédéral révoque l'accusation de haute trahison à l'endroit de Louis Riel.

La député bloquiste Suzanne Tremblay, se demande comment il se fait que le gouvernement fédéral continue de chercher une façon de reconnaître la contribution de Louis Riel. Elle rappelle qu'elle a déposé à quatre reprises depuis 1994 un projet de loi privé pour réhabiliter Louis Riel et annuler la déclaration de culpabilité et que ce projet de loi a toujours été rejeté par le gouvernement libéral.

La dernière tentative de la député bloquiste remonte au 10 décembre 1996. La Chambre des communes avait défait la motion par un vote serré de 112-103. Le député-ministre de Glengarry-Prescott-Russell, Don Boudria, la députée-ministre de Sudbury, Diane Marleau, et la ministre du Patrimoine, Sheila Copps, avaient voté contre la réhabilitation de Louis Riel.

Mais outre la mention de l'affaire Riel dans la Déclaration de réconciliation, M. Morin trouve que la réponse fédérale au rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones «offre très peu» au peuple métis: «Nous sommes très désappointés». Il a appelé le gouvernement fédéral à traiter d'égal à égal avec les peuples autochtones, ce qui était une des recommandations importantes de la Commission: «L'approche unilatérale adoptée dans le passé doit prendre fin,» a insisté M. Morin.

«Notre peuple vit dans la pauvreté et est marginalisé depuis le début de la Confédération et cela se poursuit toujours,» a aussi rappelé le chef Morin, qui réclame des modifications juridiques pour permettre aux Métis de participer au processus de rétrocession des terres et de négocier des traités.

Le Chef national de l'Assemblée des Premières nations, Phil Fontaine, est le seul qui a accepté «les excuses» du gouvernement fédéral. Pour les autres, dont la présidente de l'Association des femmes autochtones du Canada, Marilyn Buffalo, et le président du Congrès des peuples autochtones, Harry Daniels, «les regrets» du gouvernement fédéral ne sont en aucun cas comparables aux véritables excuses publiques formulées en 1988 à la Chambre des communes par le gouvernement fédéral à l'endroit des Canado-Japonais, qui avaient été internés pendant la Deuxième guerre mondiale.

Le premier ministre Jean Chrétien était absent de la cérémonie de réconciliation, qui s'est déroulée dans une salle du Parlement.



Après El Nino, voici El mucho Frio...

Après avoir profité d'un mois de décembre à la douceur exceptionnelle, les Albertains et les Albertaines souffrent d'un étau de froid glacial depuis plus d'une semaine. Le centre-ville d'Edmonton semble lui aussi écrasé par un nuage de glace qui provient d'une usine avoisinante. Selon les prévisions à long terme d'Environnement Canada, une autre période de temps clément pourrait débuter d'ici quelques jours. Mon pays, ce n'est pas un pays, c'est la glace! (photo: François Pageau)

Cette semaine...

Courrier de deuxième classe
Enregistrement 1881

"On ne cesse pas de rire parce qu'on devient vieux; on devient vieux parce qu'on cesse de rire."

- Anonyme

Par le Commissariat aux langues officielles

Le ministère de la Justice blâmé

YVES LUSIGNAN

Ottawa

Le ministère fédéral de la Justice est sévèrement blâmé par le Commissariat aux langues officielles, pour ne pas s'être assuré que les droits linguistiques des citoyens allaient être respectés lors du transfert aux provinces de la responsabilité visant l'application de la Loi sur les contraventions.

La Loi sur les contraventions est entrée en vigueur le 1er août 1996. Elle a pour but de désengorger le système judiciaire en décriminalisant certaines infractions fédérales mineures. Ce qui était autrefois une infraction criminelle, comme l'insuffisance de gilets de sauvetage à bord d'une embarcation ou la destruction d'un barrage de castors dans un parc fédéral, est maintenant traitée comme une «contravention». Le contrevenant peut maintenant plaider coupable et payer le montant réclamé par les autorités sans formalité, ou plaider non coupable et comparaître devant un tribunal.

La Loi sur les contraventions permet aussi au ministre fédéral de la Justice de conclure des ententes avec les provinces, les territoires et les municipalités concernant les poursuites en matière de contraventions et de perception des amendes. C'est justement ce qui s'est produit en Ontario, qui est devenue la première province à avoir le pouvoir de dresser des procès-verbaux pour des infractions à certaines lois et réglementations fédérales, et à engager des poursuites relativement à la Loi sur les contraventions, au nom du gouvernement fédéral.

Mais l'Ontario tente depuis des mois de transférer à son tour cette responsabilité aux municipalités. Le hic, c'est que ces dernières ne sont pas soumises à la Loi sur les services en français de la province. Certaines d'entre elles ont même adopté en 1990, dans la foulée de la crise linguistique à Sault Sainte-Marie, des résolutions décrétant l'unilinguisme anglais sur leur territoire.

Même si la Cour de l'Ontario a jugé en 1994 qu'une municipalité n'avait pas le pouvoir d'adopter une résolution d'unilinguisme anglais, plus de soixante-dix municipalités ontariennes seraient toujours dans une situation d'irrégularité, selon un décompte effectué par l'Association des juristes d'expression française de l'Ontario. L'AJEFO demande d'ailleurs à ces municipalités de révoquer officiellement cette résolution d'unilinguisme, avant de s'occuper de l'administration de la Loi sur les contraventions.

Le parti néo-démocrate, et notamment le porte-parole aux Affaires francophones Gilles Bisson, a réussi avant la période des Fêtes à freiner l'action du gouvernement. Le NPD réclame que le projet de Loi 108, qui doit permettre ce transfert de juridiction, contienne une disposition garantissant le maintien intégral des droits linguistiques existants. Face aux pressions de l'opposition, le gouvernement a finalement décidé d'étudier le projet de loi en comité plénier lors de la reprise de la session parlementaire, fin mars ou début avril.

Le Commissaire aux langues officielles, qui a enquêté sur la question à la suite d'une plainte de l'AJEFO, n'est pas tendre à l'endroit du ministère de la Justice: «Le Commissaire est d'avis que le ministère de la Justice aurait dû prendre des mesures concrètes, et aurait dû notamment, afin de tenir compte des besoins des communautés de langue officielle, engager des consultations avec les représentants de telles minorités avant de ratifier une entente quelconque.»

Selon Victor Goldbloom, le ministère de la Justice n'a pas tenu suffisamment compte de l'engagement du gouvernement fédéral de favoriser l'épanouissement des communautés minoritaires, qui est pourtant contenu dans la Loi sur les langues officielles.

M. Goldbloom estime que les droits linguistiques ne sont pas négociables, même lorsqu'une tierce personne exécute un mandat au nom du gouvernement fédéral: « Lorsqu'un tiers assume la responsabilité de poursuivre des infractions aux lois et aux règlements fédéraux, le gouvernement fédéral doit s'assurer que les droits linguistiques existants continuent de s'appliquer, comme c'est le cas pour le Code criminel», lit-on dans le rapport d'enquête.

La conclusion du Commissaire est limpide: «La décision du gouvernement fédéral de ne pas assurer la protection des droits linguistiques dans la poursuite des contraventions fédérales va à l'encontre de principes traditionnels et bien établis».

Le Commissaire est d'autant plus critique, qu'il se dit préoccupé par les répercussions nationales d'une telle politique: «Les droits linguistiques varient d'une province à une autre». Il recommande d'ailleurs au ministère de la Justice d'engager «des consultations approfondies» avec la minorité et les juristes concernés de chaque province et territoire, avant de conclure un accord.

Le ministère de la Justice affirme de son côté que les provinces et les territoires n'agissent pas au nom du gouvernement fédéral: «Il ne s'agit aucunement d'un cas où une institution fédérale retient les services d'un autre palier gouvernemental pour faire ce qu'une loi fédérale exige de cette même institution fédérale», écrit le sous-ministre de la Justice, George Thomson, dans une lettre adressée au Commissaire aux langues officielles quelques semaines avant la publication du rapport.

M. Thomson ajoute que ses fonctionnaires verront dorénavant à ce que tout accord avec une province contienne une disposition sur les droits linguistiques. Il n'est toutefois fait aucune mention de consultations avec les communautés francophones et acadiennes, ni avec les juristes d'expression française.

Bilinguisme des hauts fonctionnaires:

Ça progresse lentement

YVES LUSIGNAN

Ottawa

Le Conseil du Trésor prépare une nouvelle offensive pour inciter les hauts fonctionnaires qui occupent des postes bilingues, dans les régions bilingues, à maîtriser les deux langues officielles.

Il y a dix ans, le gouvernement avait adopté une politique afin que tous les hauts fonctionnaires deviennent bilingues d'ici le 31 mars 1998. Au mois de mars dernier, seulement 60 pour cent d'entre eux respectaient les exigences linguistiques de leur poste.

«C'est assez lent comme progrès» reconnaît le président du Conseil du Trésor, Marcel Massé, qui convient qu'il s'agit d'un sérieux problème. Il explique que le gel des effectifs a empêché la venue de sang neuf au sein de la haute fonction publique. Il y a eu aussi la revue des programmes, qui a ralenti le mouvement habituel de va et vient des fonctionnaires entre les ministères. Et il y a l'ancienneté: «Ceux qui étaient auparavant dans leur position sont protégés».

Ironiquement, le Conseil du Trésor ne prêche pas par l'exemple. Seulement 55 pour cent des hauts fonctionnaires qui occupent des postes bilingues sont effectivement capables de converser couramment dans les deux langues officielles.

«Effectivement, on est pas un modèle» concède le secrétaire adjoint aux langues officielles au Conseil du Trésor, M. Gaston Guénette. Pour tempérer un peu l'effet de cette surprenante nouvelle, M. Guénette explique qu'il y a un important roulement de personnel au sein du Conseil du Trésor.

Le ministère de l'Agriculture et de l'Agro-alimentaire fait pire encore, puisque seulement 42 pour cent des hauts fonctionnaires étaient bilingues au 31 mars 1997.

Par contre au ministère de la Justice, 77 pour cent des hauts fonctionnaires des régions bilingues répondaient aux exigences linguistiques. Dans les petites agences comme le Commissariat aux langues officielles, le Bureau du Gouverneur général et le Bureau de la Condition féminine, tous les hauts fonctionnaires qui occupent des postes bilingues parlent les deux langues officielles.

M. Guénette affirme que depuis six mois, de nombreux fonctionnaires sont en formation linguistique de façon à respecter la date limite du 31 mars.

Autre sujet d'étonnement: un certain nombre de hauts fonctionnaires occupent des postes classés unilingues dans des régions dites bilingues?

On compte 1 950 postes de hauts fonctionnaires dans les régions bilingues du pays. Aucune exigence linguistique n'est toutefois rattachée à 209 de ces postes. Non seulement 40 pour cent des hauts fonctionnaires ne respectent pas les exigences linguistiques de leur poste, mais il y a en plus 11 pour cent de postes unilingues dans des régions où il faudrait normalement parler les deux langues officielles pour occuper une fonction de direction? M. Guénette dit qu'il a été surpris par cette découverte, qu'il a d'ailleurs du mal à s'expliquer. Tout au plus, dit-il, il ne devrait y avoir que de 2 à 3 pour cent de postes unilingues dans ces régions.

Le Conseil du Trésor entend adopter une nouvelle politique au mois de février. Et elle aura du mordant assure M. Guénette. «Les hauts fonctionnaires sont tout à fait importants pour créer des milieux propices à l'utilisation des deux langues officielles».

Internet

Trente-quatre nouvelles collectivités francophones

YVES LUSIGNAN
Ottawa

Le Programme d'accès communautaire (PAC) permettra bientôt à 34 nouvelles collectivités francophones de se brancher sur Internet.

Le ministre de l'Industrie, John Manley, a annoncé récemment le financement de plus de 1 000 nouveaux sites PAC dans plus de 830 collectivités rurales et éloignées.

Le programme, qui en est à sa troisième année, a pour objectif de brancher 5 000 collectivités rurales de moins de 50 000 habitants d'ici l'an 2000-2001.

Le gouvernement finance jusqu'à 50 pour cent, à concurrence de 30 000 $, les frais d'établissement de sites d'accès qui doivent être situés dans les bibliothèques, les écoles ou les centres communautaires.

Les nouvelles communautés francophones de l'extérieur du Québec qui seront branchées sur Internet cette année sont Bonnyville, Falher, Legal, Plamondon, et Saint-Paul en **Alberta**, Dieppe, Fredericton, Grande-Digue, Maisonnette, Petit-Rocher, Richibucto et Roberville au Nouveau-Brunswick, Greenwood et St-Joseph du Moine en Nouvelle-Écosse, Alban, Alexandria, Alfred, Avonmore, Casselman, Crysler, Fauquier-Strickland, Hawkesbury, Ingleside, L'Orignal, Mattice-Val Côté, Pain Court, Rockland, Smooth Rock Falls, St-Albert, St-Bernardin, St-Charles, St-Isidore en Ontario, South Rustico à l'Ile-du-Prince-Édouard et Ponteix en Saskatchewan.

Depuis l'implantation du programme, 103 collectivités francophones ont obtenu une aide financière leur permettant de se brancher sur l'inforoute.

Offert par Performa International:

Une formation en entrepreneuriat

PATRICIA HÉLIE

Edmonton

Pour la première fois en Alberta, une formation pour les francophones désireux de se partir en affaires a vu le jour l'automne dernier. Le programme, qui existe depuis quelques années en anglais, est maintenant offert en français par la compagnie *Performa International*.

Quatre jeunes femmes sont inscrites au cours. À les écouter parler, on jurerait qu'elles se connaissent depuis toujours. Pourtant, elles n'ont fait connaissance qu'il y a trois heures. «Elles ont toutes un point en commun: elles veulent partir en affaires et c'est ce qui les rassemble», explique Fernande Bergeron, celle à qui on doit le cours.

Seulement quatre personnes se sont inscrites à la formation, ce qui ne veut pas dire qu'il n'y a pas beaucoup de gens intéressés à se partir en affaires. «Comme on offre le programme en collaboration avec Ressources humaines Canada, le gouvernement paie pour les personnes qui prennent le cours. Par contre, les participants doivent absolument être bénéficiaires de l'assurance emploi. On a reçu plusieurs appels de gens intéressés mais de ce nombre, seulement six personnes étaient admissibles.

La personne qui s'inscrit au programme le fait parce qu'elle a déjà une idée d'entreprise à démarrer et va donc se chercher les éléments manquants avant de se lancer. «La personne qui s'inscrit doit avoir une idée d'entreprise. Les gens doivent savoir ce qu'ils veulent et nous on les assiste», explique Mme Bergeron. Le programme couvre donc, entre autres, le développement personnel, l'élaboration d'un plan d'affaires et d'un plan de finance.

Pour ce premier cours, le hasard a voulu que seulement que des femmes s'inscrivent. Quatre femmes joliment déterminées à lancer leur propre commerce. Nicole Le veut démarrer une entreprise de traiteur. «Ça fait très longtemps que je pense à démarrer ma propre compagnie. Je suis donc ici pour chercher ce qu'il me manque, c'est-à-dire un bon plan d'affaires et un plan de finance.»



Photo: Patricia Hélie

Chantal Londji Dang, Fernande Bergeron, Nicole Le et Doraine Jean.

Pour Chantal Londji Dang, c'est un peu différent. Elle qui possède déjà sa propre compagnie de production télévisuelle recherche plutôt l'amélioration dans la gestion d'entreprise.

De son côté, Doraine Jean rêve d'ouvrir son propre salon d'esthétique. «Je vais commencer en offrant les ongles, la manucure, pédicure, épilation et maquillage. À plus long terme, le projet est beaucoup plus gros, mais pour le moment, je vais m'en tenir à ça et commencer à la maison.»

Toutes trois s'entendent pour dire que c'est probablement plus difficile pour une femme que pour un homme de se lancer dans le monde des affaires. Chaque homme à qui Nicole a parlé de son projet ne l'a pas prise au sérieux et a tenté de la décourager.

Les banquiers aussi semblent réticents devant le projet d'une femme, un problème auquel Chantal a peut-être une réponse. «Les femmes sont très passionnées par ce qu'elles font mais les banquiers ne recherchent pas la passion, ils sont pragmatiques et cherchent des points négatifs pour s'assurer qu'on va leur rembourser leur argent. Un bon plan d'affaires et un bon plan financier les rassurent beaucoup. Une autre chose que les banquiers regardent, c'est le dossier de crédit. Or nous, les femmes, sommes plus portées à payer comptant. On n'a pas l'idée de prendre un prêt pour se bâtir un dossier de crédit. Selon moi les femmes sont de meilleures gestionnaires parce qu'elles comptent leur argent, elles paient, et moins elles ont de cartes de crédit, mieux c'est. Sauf que ce n'est pas en agissant comme ça que nous nous bâtissons un dossier de crédit. Notre méthode est peut-être meilleure mais, au départ, elle ne nous avantage pas.»

Fernande Bergeron est consciente que cette formation serait très bénéfique à une foule d'autres personnes qui veulent partir leur propre entreprise. «Il y a un besoin et ce besoin ne provient pas seulement de la clientèle qui est sur l'assurance emploi. Il y a énormément de personnes qui pour le moment ont de petites jobs et qui aimeraient se partir en affaires. Je m'applique donc à explorer s'il existe des possibilités d'élargir afin qu'ils puissent eux aussi bénéficier de la formation.»

ACFA de Rivière-la-Paix

Denis Desgagné démissionne

FRANÇOIS PAGEAU

Edmonton

Denis Desgagné, directeur général de l'ACFA régionale de Rivière-la-Paix, quittera son poste dès qu'un remplaçant ou une remplaçante aura été embauché.



«Je ne sens plus que je suis en mesure de contribuer autant qu'avant, explique M. Desgagné. Il y a un petit groupe de personnes au sein de la communauté, mais qui sont très visibles, avec qui il est plus difficile de travailler. Je passe plus de 80% de mon temps à justifier ce que je fais, alors que ce que je veux vraiment faire, c'est du développement; c'est ça qui me passionne.»

Denis Desgagné affirme qu'il a toujours «l'appui à 100 pour cent» des membres de son conseil d'administration et que ce n'est pas un conflit avec eux qui motive sa décision de quitter son poste. «Il y a eu beaucoup de changements depuis quelques années dans la communauté, explique-t-il. Et le changement, ça insécurise et parfois ça fait peur. Peut-être que ce qu'il faut maintenant (à la direction de l'ACFA de Rivière-la-Paix) c'est quelqu'un pour faire plus d'administration, pour consolider les acquis. Moi, c'est le développement qui m'intéresse.»

Ce départ n'a pas été un choix facile à faire pour Denis Desgagné. «Ce n'est sûrement pas à mon avantage de partir; je n'ai pas de plan précis devant moi. J'ai longuement réfléchi, et c'est ce qui m'a semblé être la meilleure décision. Il y a parfois des choix difficiles à faire quand tu veux rester authentique dans ta démarche. Je vais continuer de faire de l'animation à la radio communautaire (CKRP) et je vais garder les yeux ouverts sur des possibilités ailleurs.»

Il demeurera à la présidence de l'Alliance des radios communautaires du Canada (L'ARC) jusqu'à la fin de son mandat, qui se termine en juin prochain. Denis Desgagné était à l'emploi de la régionale de Rivière-la-Paix depuis près de sept ans. Il a piloté avec succès le dossier d'implantation d'une radio communautaire francophone dans la région de Rivière-la-Paix, une première dans la province. Entre autres choses, Il a aussi travaillé à la mise sur pied d'un centre de développement communautaire, a développé le dossier de la santé dans la région et a siégé au comité de restructuration de l'ACFA provinciale. Auparavant, il avait dirigé les destinées de Francophonie jeunesse de l'Alberta (FJA) pendant quelques années.

ÉDITORIAL

La question autochtone au Canada

Après 14 mois de silence, le gouvernement canadien répond officiellement au rapport de la Commission royale d'enquête Erasmus-Dussault sur la question autochtone. Au cours d'une humble cérémonie qualifiée de «réconciliation», la ministre des Affaires indiennes et du Nord Canadien, Jane Stewart, a présenté les regrets du gouvernement concernant le scandale des écoles résidentielles, ces camps d'assimilation forcée pour jeunes Amérindiens. Ces regrets s'accompagnent d'une somme de 350 millions de dollars, un montant plutôt éloigné des deux milliards recommandés par le rapport.

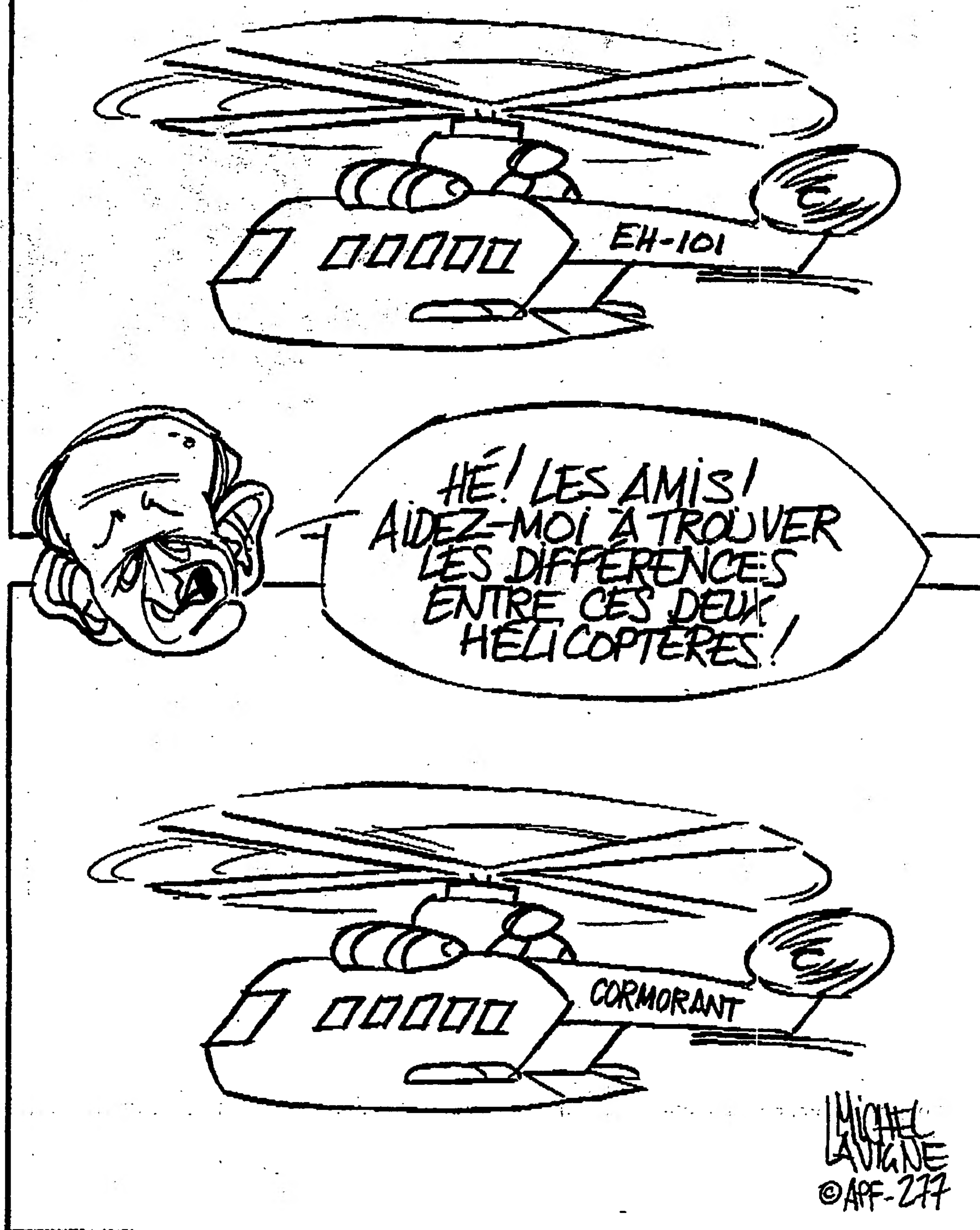
Cette cérémonie publique est importante. Elle témoigne du désir du gouvernement de poser les gestes qu'il faut pour réparer des erreurs commises dans le passé. Tout événement, toute activité qui tend vers ce but doit être encouragé. Mais l'heure n'est pas encore à l'autocongratulation. Il ne suffit pas d'un regret prononcé du bout des lèvres et d'un chèque pour régler plus de 300 ans d'injustices.

Tout d'abord, ce sont les victimes qui doivent offrir le pardon, qui doivent accepter la réconciliation, après de justes excuses. Hors, bien que l'on parle de regrets, on ne mentionne nulle part d'excuses formelles. Étrange cas de déjà-vu qui rappelle les fonctionnaires de la Croix-Rouge refusant d'offrir des excuses aux victimes du sang contaminé sous prétexte qu'en offrant des excuses publiques, ils portaient le flanc à des poursuites onéreuses. Encore une question de fric.

Sans être naïf au point de croire que l'argent n'est pas au centre d'une foule de revendications et qu'il n'a pas sa place au centre de la vie politique, j'ose encore croire que l'art de gouverner ne commence ni ne s'arrête au bas d'une colonne de chiffres et qu'il y a encore des principes dont la défense transcende les simples considérations financières.

Le sort des Autochtones du Canada n'est pas un problème dont on vient de découvrir l'existence. Ils ont étés dupés, conquis, convertis de force, assimilés, parqués dans des réserves et des écoles d'enfer et généralement méprisés. Après tout cela, on se demande pourquoi l'alcoolisme, la pauvreté et la violence règnent à l'état endémique dans un grand nombre de réserves au Canada. Sans tomber dans le misérabilisme et la culture de la victime, il faut faire preuve de lucidité et comprendre que le temps n'est plus au colmatage de fuites mais au changement radical d'attitude. Des excuses sont nécessaires, prononcées par le chef d'état, et les manches devront être retroussées pour redéfinir les relations entre l'état central et les Premières Nations. Cette nouvelle attitude ferait des merveilles pour l'unité nationale et permettrait d'espérer une résolution intéressante à la crise constitutionnelle du pays.

François V. Pageau



COURRIER DU LECTEUR

Paix sur la terre aux hommes et aux femmes de bonne volonté

Le voeu le plus cher qui nous ait été donné en cette période des Fêtes, c'est encore celui-ci: «*Paix sur la terre aux hommes et aux femmes de bonne volonté*». Il ne date pas d'hier, mais saurait-on se rappeler qui nous a adressé ce voeu si cher? Car ce voeu n'est pas qu'un simple souhait. Il a un effet bénéfique sur tous ceux qui exercent leur bonne volonté.

Le danger dans nos sociétés d'aujourd'hui, c'est que des gens soient rémunérés pour offrir certains services à la communauté. D'une part, on s'attend, on exige d'eux, un service hors pair parce qu'ils sont payés pour; d'autre part, ceux qui sont rémunérés croient avoir tout fait ce qu'ils pouvaient, ou en avoir assez fait, parce qu'ils sont responsables de ce service... pour lequel ils étaient payés! Il s'agit là, sans aucun doute, d'un de ces cercles vicieux où l'argent devient maître de l'être humain, laissant les valeurs réelles loin derrière. Ce n'est pas pour rien qu'on se demande souvent: «Où est-ce qu'on s'en va?»

Heureusement, il y a le bénévolat! Et je me permets de citer le *Robert quotidien* (édition 1996) sur le sujet. Bénévole: *Qui fait quelque chose sans obligation et gratuitement.* Il y a effectivement des gens dans nos communautés qui ont le coeur gros comme la main, parce qu'ils savent donner d'eux-mêmes, de leur temps, de leur savoir, de ce qui leur est propre. Ces gens le font sans arrière-pensée, sans compter, car ils ne sont pas payés pour ce qu'ils font. Tout ce qui compte pour eux, c'est d'avoir accompli quelque chose qui rend les autres heureux, et ça, c'est leur salaire! Un salaire qui remplit incontestablement le coeur de sérénité, de paix et d'amour.

Une communauté qui regorge de gens de la sorte est

suite en page 6...

Directeur: François Pageau
Adjointe Admin.: Micheline Brault
Journaliste: Patricia Hélie
Infographiste: Charles Adam


Fondation Donatien Frémont, Inc.


Tél (613) 241-5700


Association de la presse francophone

Le Franco est membre de l'APF. Au niveau national, il est représenté par OPSCOM. *Le Franco* est imprimé par Gazette Press Ltd, de Saint-Albert. Reproduction des textes, en tout ou en partie, est autorisée avec mention de la source. Les clients ont 15 jours après la date de parution pour nous signaler des erreurs. La responsabilité pour toute erreur de notre part dans une annonce se limitera au montant payé pour seulement la partie de l'annonce qui contient l'erreur, si l'erreur est celle du *Franco*.

Le Franco
#201, 8527 - 91e rue, Edmonton (AB) T6C 3N1
téléphone: 465-6581 télécopieur: 469-1129

Correspondants:
Calgary — Alain Bertrand
Medecin Hat
Centralta — Martin Blanchet
Red Deer — Claire Hélie
Fort McMurray — Nicole Pageau
Rivière-la-Paix — Noëlla Fillion
Lethbridge — Mireille Dunn
Saint-Paul
Plamondon — Joël Lavoie

Conférence de l'ACFAS:

Le phénomène des castrats dans l'histoire de la musique

PATRICIA HÉLIE

Edmonton

Depuis le XVIe siècle jusqu'au début du XXe, en Italie, la castration des jeunes enfants mâles était monnaie courante. Ces jeunes subissaient la grande opération dans le seul but d'en faire de grands chanteurs d'opéra et religieux.

Ce phénomène ayant influencé toute l'histoire de la musique, le professeur Albert LaFrance donnera une conférence sur le sujet le 21 janvier prochain à la Faculté St-Jean. Cette conférence sera présentée dans le cadre des conférences de l'Association canadienne française pour l'avancement des sciences (ACFAS).



Photo: Patricia Hélie

Enseignant de musique à la Faculté Saint-Jean d'Edmonton, Albert LaFrance donnera une conférence sur l'influence des castrats dans l'histoire de la musique le 21 janvier prochain dans le cadre des conférences de l'ACFAS.

Le phénomène a fait son apparition au XVI siècle, a pris de l'ampleur au XVIIe et XVIIIe et a décliné au cours du XIXe pour s'éteindre au tout début du XXe siècle. Le dernier castrat connu, Moreschi, qui était directeur de la musique à la chapelle papale, a enregistré quelques pièces en 1902 et 1904.

Pour bien comprendre toute la portée du sujet, il est important de bien saisir le phénomène. Alors qu'ils étaient encore enfants, plusieurs jeunes garçons subissaient la castration. En enlevant les testicules, les hormones qui produisent la mue s'envolaient du même coup, ce qui avait pour conséquence que l'enfant grandisse en gardant ses propriétés d'enfant, c'est-à-dire une voix aiguë, une absence de pilosité, etc. «La voix du jeune est ainsi préservée. C'est une voix claire, puissante et cristalline. Ajoutez à ça le pouvoir et l'ampleur de l'adulte, ce qui fait que, quand on les cultivait, on obtenait des voix extraordinaires.»

Pour Albert LaFrance, les castrats ont influencé l'histoire de la musique, surtout au niveau de la composition des oeuvres. «On a composé de la musique pour ces castrats et, quand on est arrivé pour chanter à nouveau ses musiques, le registre était tellement étendu que ce n'était pas possible pour un soprano ou un contre-ténor de le faire, explique M. LaFrance. C'est pour cette raison que, pour les besoins du film *Farinelli*, où on a tenté de reproduire ce que serait la sonorité d'un castrat, on a utilisé des moyens technologiques pour agencer deux voix: une de soprano et une de contre-ténor. On n'arrivera jamais à reproduire ce qu'était la sonorité d'un castrat, mais l'effet est tout de même intéressant»

«Évidemment, la castration n'assurait pas une voix phénoménale et la musicalité, poursuit le professeur. Ces jeunes hommes, une fois l'opération faite, s'ils avaient vraiment un grand talent, on les dirigeait vers Naples, où il y avait un conservatoire qui les préparait au chant, surtout au chant d'opéra. Les autres faisaient carrière dans l'ombre, dans de petites églises où ils gagnaient tout de même très bien leur vie.»

La conférence portera donc sur les différents aspects du phénomène, tel que l'aspect artistique, historique, physiologique, médical, moral, psychologique et économique. M. LaFrance abordera aussi l'aspect sociologique. C'est sous ce thème que nous saurons si les castrats pouvaient se marier ou avoir des relations sexuelles normales, quels étaient les rapports qu'ils entretenaient avec leur famille et les gens de la société en général. On fera également jouer des extraits de musique qui ont été composés pour les castrats.

«C'est à partir de l'ère de Rossini et Mozart, alors que l'opéra prenait une tournure beaucoup plus réaliste, que le phénomène des castrats commence à décliner. «À cette époque, on préfère donner des rôles de femmes à des femmes plutôt qu'à des hommes castrés, explique M. LaFrance. Il y a donc moins de demandes pour des castrats à partir du début du XIXe siècle. Ceux qui continuent chantent à l'église et à la chapelle papale et, à la fin du XIXe siècle, début du XXe, il y a un grand mouvement. On trouvait que ce n'était pas dans les moeurs du temps. C'est finalement le pape Léon XIII qui a interdit officiellement cette pratique, qui a déclaré que c'était tout à fait immoral et illégal de la poursuivre.»

La conférence du professeur LaFrance aura lieu à la Faculté Saint-Jean, au local 1-01, le mercredi 21 janvier prochain à 19h30.

À l'école La Prairie

Une soirée réussie!

CLAIRE HÉLIE

Red Deer

C'est le vendredi 19 décembre dernier que se déroulait la soirée de Noël pour les élèves, les parents et le personnel de l'école La Prairie.

La fête a débuté avec un souper communautaire qui a rassemblé toutes les familles, le personnel de l'école ainsi que le directeur général du Conseil scolaire, M. Henri Lemire. Un spectacle, offert par les élèves, a ensuite eu lieu. Une danse a suivi et toute la communauté était invitée à se joindre à la fête. Et surprise! Le père Noël francophone était de la partie avec des bonbons pour tous les grands et petits enfants!

Pour la deuxième année consécutive, les élèves de l'école La Prairie offraient un spectacle de Noël de qualité. C'est dans un décor d'étoiles, avec des parents dont le regard était rempli de fierté, que les élèves ont offert danses, chansons, poèmes, pièce de théâtre et musique.

Les tout-petits ont charmé le public avec leur chanson des *Trois anges* ainsi qu'avec leur pièce de théâtre dans laquelle ils avaient mis tout leur coeur! Des poèmes de Noël ainsi qu'une danse folklorique au rythme endiablé avaient été préparés par les élèves de troisième, quatrième et cinquième année. Les plus vieux, ceux de sixième, septième et huitième année, ont joué des airs de Noël, pièces apprises dans le cadre de leurs cours de musique. Clarinettes, trombones, guitares et autres s'en donnaient à coeur joie. Les trois animatrices du spectacle, Alexia Roy, deuxième année; Pascale Cardin, troisième année et Tanya McCallum, septième année, ont relevé le défi avec aisance et loquacité.

L'ambiance était à la fête et les lumières scintillaient au son de la musique. Plusieurs se sont trémoussés sur la piste de danse et certains d'entre eux se sont même plaints d'avoir mal aux pieds le lendemain.

C'est comme ça que ça se passe à l'école La Prairie dans le Temps des Fêtes!

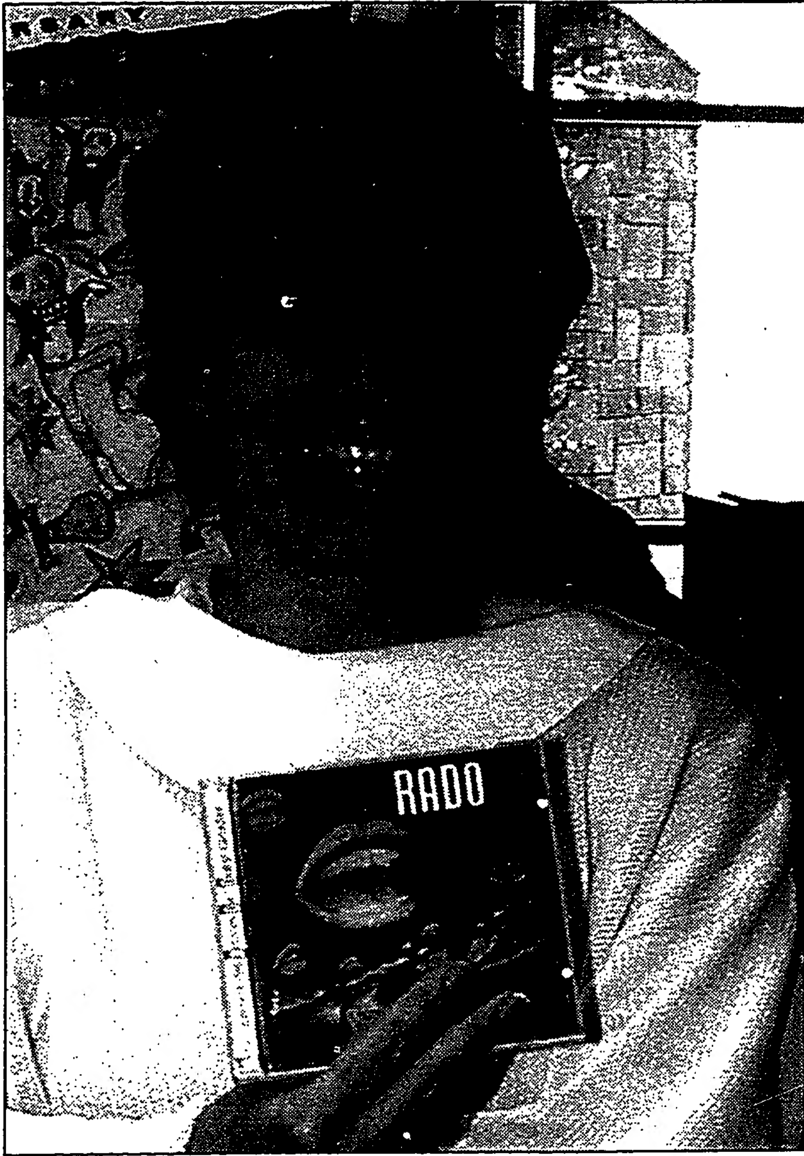


Photo: Marc-André Roy

La classe de maternelle-1-2 a présenté la chanson *Les trois anges*. Dans la première rangée, de g. à dr., Kylene Sherman, Alexia Roy, Sean Doyle, Vaugh Makey et Sébastien Roy. Deuxième rangée, dans le même ordre, Madison Plamondon, Katie Plamondon, Rachelle Bélanger, David-Alexandre Labonté, Manuel Doucet et Jason Lussier. Debout: Cindy Doucet, Jiliane Golczyk et Katrina Sherman.

Regroupement des artistes de l'Ouest

Un deuxième album pour 1998



PATRICIA HÉLIE

Edmonton

Le Regroupement des artistes de l'Ouest (RADO) sollicite présentement les candidatures d'interprètes et d'auteurs-compositeurs-interprètes afin de contribuer à l'enregistrement d'un album compilation des artistes de l'Ouest.

RADO 2, c'est le nom de l'album, regroupera des artistes des quatre provinces de l'Ouest à raison de trois sujets par province. Le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest présenteront chacun un artiste, pour un grand total de quatorze.

Évidemment, chaque province possède beaucoup plus de trois artistes de talent. C'est pourquoi ceux qui soumettront leur candidature doivent avoir en tête de faire carrière dans la chanson, d'enregistrer un album ou de se produire en spectacle. L'album deviendra ainsi une carte de visite pour les artistes puisque leurs coordonnées apparaîtront à l'intérieur de la pochette. Un comité de sélection formé des représentants de RADO pour chaque province et territoires déterminera chacun des représentants.

«Lors de la production du premier album, en 1995, on devait courir après les artistes pour qu'ils nous fournissent du matériel, se souvient Marie Lavoie, la coordonnatrice du projet. Mais cette fois-ci, plusieurs artistes ont enregistré ou ont du matériel nouveau. En Alberta, je vois une dizaine d'artistes potentiels, la sélection sera très serrée.»

Pour avoir plus de chances d'être sélectionné, les artistes doivent garder à l'esprit le but du projet. «Comme c'est pour distribuer dans les stations de radio, c'est important que les artistes choisissent leur chanson en conséquence, explique Mme Lavoie. Ça ne doit pas être des chansons de salon ou des pièces qui durent sept minutes et demie.»

L'album compilation *RADO 2* sera effectivement distribué dans les différentes stations de radio du pays, de même qu'en Europe. C'est d'ailleurs de cette façon que Crystal Plamondon a récolté un numéro un dans les radios celtiques. «Radio-Canada se chargera de faire la distribution à travers tout son réseau, poursuit Mme Lavoie. De notre côté, on ira vers les radios communautaires par le biais de l'Alliance des radios communautaires (ARC). Tout ce qu'on peut obtenir, qui va permettre une plus grande distribution et qui ne coûtera pas trop cher, on va s'en servir.» La coordonnatrice espère également convaincre les conseils scolaires francophones d'acheter des copies de l'album. «Avec cet album, on cherche à promouvoir la culture francophone, ce qui est un aspect des nouveaux programmes de français.»

Le lancement de l'album se fera à Winnipeg, en juin prochain, lors de la finale du Gala Chant'Ouest.

Les artistes intéressés à participer au projet doivent contacter Marie Lavoie au (403) 440-6648 et lui faire parvenir une cassette de deux ou trois chansons originales ainsi que le texte de ces chansons avant le 31 janvier prochain.

Et pour ceux qui ne seront pas sélectionnés, il ne faut pas désespérer, un projet de compilation pour les artistes de l'Alberta, comme celui récemment fait au Manitoba, verra probablement bientôt le jour...

Société Radio-Canada:

Le rapport annuel en direct sur les ondes

Traditionnellement, à l'instar des autres sociétés publiques et privées, Radio-Canada rend compte au public de ses activités par la publication d'un rapport annuel.

En tant que radiodiffuseur public national, Radio-Canada appartient à tous les Canadiens et considère qu'il est important d'offrir également un bilan au plus grand nombre possible de ses actionnaires grâce à une émission de télévision et de radio, le samedi 17 janvier à midi trente.

Cette initiative s'inscrit dans la philosophie de transparence qui a guidé le renouvellement dans la gestion de l'entreprise opérée au cours des dernières années.

C'est pourquoi, pour la première fois de l'histoire de Radio-Canada, le président-directeur général, Perrin Beatty, et la présidente du conseil d'administration, Guylaine Saucier, présentent le samedi 17 janvier à 12h30, le bilan 1997 dans cette émission diffusée simultanément à la télévision et à la radio. Rappelant le mandat et la nature de la Société Radio-Canada, ils décriront ce qu'elle a accompli au plan de la gestion dans un contexte budgétaire difficile, ainsi que des réalisations des télévisions et radios françaises et anglaises, du Réseau de l'information, de CBC Newsworld, de Galaxie et de Radio-Canada international. Enfin, ils feront part aux Canadiens des engagements de la Société pour l'année qui commence en matière d'administration, de création et de diffusion.

Cette présentation sera suivie, à 13h00, d'une tribune téléphonique à la radio AM (CHFA), qui permettra aux auditeurs de poser des questions sur le bilan et les projets de Radio-Canada. De plus, grâce à un service de conversation sur Internet offert de 16h00 à 18h00, les citoyens pourront communiquer avec M. Beatty et Mme Saucier.

...(lecteur) suite de la page 4

une communauté où il fait bon vivre. Une communauté où les gens qui se ressemblent, s'assemblent pour faire des miracles. Car pour ceux qui reçoivent des bontés, ce sont des miracles. Les paniers de Noël sont une chose, mais tout le travail pour les réaliser et les distribuer en est une autre. Grandes sont les oeuvres de ceux qui ne pensent pas qu'à eux-mêmes! Quand on a en tête d'aider sa communauté dans le but de concourir à son bien-être, on ne risque pas de se sentir tout seul. Et tout le monde peut y participer. Ce n'est pas une question d'argent.

Je lève donc mon chapeau à tous ceux qui ont compris le véritable sens du bénévolat et qui le mette en application dans leur vie. Je leur dis ne lâchez surtout pas, car c'est ainsi que vous acquérez les véritables richesses. Vous êtes, inconditionnellement, la richesse d'une communauté. Et n'allez surtout pas dire qu'on vous a brûlés quand vous désirez vous retirer pour quelques raisons que ce soit. Les hommes et les femmes de bonne volonté, les véritables bénévoles, connaissent le truc pour se régénérer. Ils sont toujours prêts ils ont l'âme en paix puisqu'ils se soucient des leurs plus que d'eux-mêmes.

Si vous connaissez des bénévoles, essayez de leur en parler, mais je crains qu'ils n'aient que peu de temps pour paraphraser là-dessus. Vous les entendrez sûrement vous dire: *Je ne sais pas trop comment l'expliquer... Je me sens bien... J'ai du plaisir à le faire... Si tu tiens tant à le savoir, viens donc m'aider*! Et tout le monde, enfin, tout être raisonnable, a besoin de se sentir utile, apprécié et respecté à sa juste valeur. C'est ce que je souhaite, personnellement et au nom de tous les bénévoles anonymes, à tous les lecteurs du *Franco* pour l'année 1998.

Richard Blouin
Coordonnateur, ACFA régionale de St-Paul

Chronique juridique

La fiducie familiale

par Me Roy Klassen, notaire

Pour un certain nombre d'Albertains, le *"Alberta Advantage"* a fait en sorte que leur situation financière s'est beaucoup améliorée. Ainsi, ils cherchent des moyens de réduire leur fardeau fiscal, c'est-à-dire, les impôts. Dans le passé, la fiducie familiale (le "Family Trust") constituait un outil pour y arriver.

Avant de passer en revue la fiducie familiale, il est nécessaire de définir au moins brièvement le concept de la fiducie. La fiducie est un concept du droit anglais qui date du moyen-âge et qui s'est développé aux 17e et 18e siècles. A l'époque des croisades, les soldats partaient pendant de longues périodes. Pour cette raison, les soldats mettaient sur pieds des fonds pour l'entretien de leur famille. Donc, une fiducie fonctionne comme suit: une personne (le constituant) trans-fert de l'argent ou des biens à un autre (le fiduciaire) qui détient l'argent en fiducie pour l'entretien de la famille (les bénéficiaires). De nos jours, la fiducie sert aux affaires, aux REER, aux oeuvres charitables et en matière de successions.

Revenons à la fiducie familiale. Lorsque l'un des conjoints gagne plus que l'autre, on recherche diverses manières de répartir les impôts. Une manière était de mettre sur pieds une fiducie familiale au bénéfice de l'autre conjoint et des enfants. Dans ce cas un conjoint transférait de l'argent dans une fiducie. Il est important de savoir que ce transfert signifie que le conjoint n'est plus propriétaire de l'argent qui appartient maintenant à la fiducie. Le fiduciaire doit gérer l'argent pour les bénéficiaires. Lorsque ces derniers reçoivent des sommes, c'est eux, et non le conjoint constituant de la fiducie, qui payaient l'impôt sur ces sommes. De cette manière, le conjoint constituant partageait le fruit de ses revenus avec des membres de la famille qui paient moins d'impôt. Malheureusement, Revenu Canada a instauré des changements qui enlèvent la plupart des avantages fiscaux, sauf pour les fiducies pour personnes handicappées et en matière testamentaire. Il demeure que la mise sur pied d'une fiducie familiale doit servir à des fins autres que la réduction d'impôts. Des exemples sont l'éducation des enfants, les enfants handicappés, les enfants divorcés est j'en passe.

Un domaine où la fiducie devient très intéressante est en matière de testament et de succession, mais cela fera partie d'une prochaine chronique.

En conclusion, la fiducie est un outil complexe et doit être mise sur pied par l'entremise des notaires et comptables compétents en matière de testaments, successions et de fiscalité.

Réduisez vos impôts de 1997

Faites un don avant le 1er février

Edmonton

Les dons* à des oeuvres de bienfaisance enregistrées effectués au cours du mois de janvier 1998 peuvent être déclarés sur votre déclaration de 1997. Cette prolongation spéciale d'un mois vient au secours des nombreux organismes de bienfaisance qui ont vu les dons de fin d'année chuter brusquement en raison de la récente grève des services postaux.

De plus, vous pouvez considérablement réduire vos impôts sur le revenu en faisant un don à une oeuvre de bienfaisance. Le crédit fiscal obtenu pour don de charité est l'un des meilleurs allègements fiscaux à la disposition des contribuables canadiens; c'est une économie réelle et non pas un simple report d'impôt.

Par exemple :

Revenu de 1997:		
40 000$	60 000$	100 000 $
Total des dons (1er jan. 97 - 31 jan. 98) :		
600 $	1 200$	3 000 $
Crédit d'impôt fédéral de base:		
150 $	324 $	846 $
Économies d'impôt provincial et surtaxe:**		
77	196	660
Total des économies d'impôt:		
227 $	520 $	1 506 $
- en % du total des dons :		
38 %	43 %	50 %
Coût réel des dons :		
373 $	680 $	1 494 $

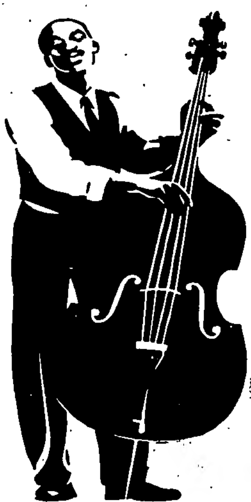
En investissant dans des oeuvres de bienfaisance, vous contribuez à créer des collectivités fortes et à réduire vos impôts. Faites-le ce mois-ci.

* à l'exception des dons de valeurs mobilières ou immobilières

** varie légèrement selon la province

Commandité comme un service public par La Table ronde du secteur bénévole et la présente publication.





Régional en bref

ALBERTA

Les groupes et organismes qui voudraient présenter un projet de partenariat dans le cadre du *Programme de soutien financier aux partenariats entre le Québec et les communautés francophones et acadiennes du Canada* peuvent maintenant le faire. Les projets faisant l'objet des demandes doivent se réaliser en 1998/1999 et doivent être expédiées au Bureau du Québec à Vancouver avant le 1er février 1998. Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter Mme Josée Martel au (604) 682-3500, poste 104.

BANFF

Plan communautaire

Andy Mitchell, secrétaire d'État (Parcs), a conclu, en décembre, une série de réunions qu'il a tenues pendant deux jours sur le plan communautaire de Banff avec divers groupes intéressés. Selon M. Mitchell, les valeurs et les principes directeurs définis à Banff auront des répercussions sur tous les parcs nationaux du Canada et serviront à l'élaboration de plans communautaires dans d'autres collectivités des parcs. Le plan communautaire de Banff définit les objectifs concernant la croissance des zones commerciales et résidentielles ainsi que les éléments relatifs à la qualité de la vie telles que le transport, la conservation du patrimoine et les services communautaires de la ville de Banff.

EDMONTON

Les Belles-Soeurs

L'UniThéâtre présentera, du 19 au 22 mars prochain, la pièce de théâtre *Les Belles-Soeurs*, de Michel Tremblay, mise en scène par Pierre Bokor. Cette pièce sera produite à la place de celle qui était prévue, c'est-à-dire *Le vrai monde?*, elle aussi de Michel Tremblay. L'UniThéâtre a donc besoin de 15 comédiennes et les auditions se tiendront au théâtre de La Cité francophone, le jeudi 22 janvier et le samedi 24 janvier prochain. Vous pouvez confirmer votre présence en téléphonant au 469-8400.

Alliance française

L'Alliance française d'Edmonton présentera, le 22 janvier prochain, une conférence du Dr Roger Motut. M. Motut parlera de l'oeuvre des colons de France (1905-1930) et leur vision du pays.

Tempête de verglas

La tempête de verglas qui a fait rage dans l'Est la semaine dernière, plus précisément dans l'Est de l'Ontario et dans l'Ouest du Québec a mobilisé les gens de partout au pays. En Alberta, plus de 2500 militaires de la base d'Edmonton se sont envolés vers l'Est avec de l'équipement lourd, des génératrices et des lits de camps dans l'espoir de donner un coup de main aux policiers, aux équipes d'Hydro-Québec ainsi qu'aux équipes de nettoyage des rues. La compagnie *Alberta Power Limited* a également mis l'épaule à la roue en expédiant équipement et ressources humaines dans les régions les plus touchées afin de prêter main forte aux équipes d'Hydro-Québec et Hydro-Ontario. De son côté, l'Association canadienne-française de l'Alberta encourage les gens à aider financièrement les sinistrés en contribuant au Fonds de secours de la Société canadienne de la Croix Rouge en téléphonant au **1-800-850-5090**.

JASPER

Nouveau véhicule d'incendie

Le secrétaire d'État (Parcs) du gouvernement fédéral, M. Andy Mitchell, a annoncé dernièrement que Parcs Canada procédera à l'achat d'un nouveau camion de lutte aux incendies et à l'agrandissement de la caserne de pompiers de Jasper. Parcs Canada dispose de quatre ans pour procéder à l'achat d'un nouveau véhicule d'extinction des incendies et à l'agrandissement de la caserne des pompiers, ce qui permettra d'abriter le nouveau camion et les équipements requis. La caserne de Jasper, un édifice fédéral d'intérêt patrimonial, a été construite en 1936.

Appel aux artistes

L'Art et le papier III

Ottawa

Dans le but de promouvoir les oeuvres d'art sur papier et de faire connaître les artistes qui utilisent le papier dans leurs créations, la Galerie d'art Jean-Claude-Bergeron organise conjointement avec la Fédération culturelle canadienne-française, L'Art et le Papier III, troisième concours biennal d'oeuvres d'art sur papier, pour juin 1998.

Un jury présidé par Francine Paul, conservatrice de la Collection de la Banque Nationale du Canada, assitée de Janice Séline, conservatrice-adjointe de l'art contemporain au Musée des Beaux-Arts du Canada et de représentants de BRAVO, (l'association des créateurs en arts visuels de l'Ontario français) et de la Fédération culturelle canadienne-française choisira 30 oeuvres parmi les soumissions reçues et attribuera le Prix d'excellence et les Mentions d'honneur. Les oeuvres retenues seront exposées à la Galerie d'art Jean-Claude-Bergeron du 18 juin au 5 juillet 1998.

Plusieurs corporations et institutions de prestige se sont engagées à acquérir une oeuvre de cette sélection nationale pour leur collection d'art canadien. La liste de ces corporations et institutions est donnée au dos du formulaire des Règlements du concours.

Tous les artistes d'expression française qui utilisent le papier dans leurs créations peuvent soumettre une oeuvre avant le 31 mars 1998. On peut se procurer le formulaire d'inscription en communiquant avec son association professionnelle ou en téléphonant au (613) 562-7836.

Assemblée générale annuelle de l'Association multiculturelle francophone de l'Alberta (AMFA)

le 30 janvier 1998 à 19 h 30
au local 302, 8527 - 91 rue (rue Marie-Anne-Gaboury)

Élection de nouveaux membres du bureau de l'exécutif. Les postes vacants sont les suivants: Vice-président(e) et co-vice-président, secrétaire et co-secrétaire et co-trésorier(ère).

Nous invitons toutes les personnes intéressées à remplir ces fonctions à contacter le plus tôt possible Monsieur Robert, secrétaire au 433-5130 ou Dulari (président) au 452-2147.



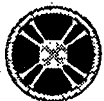
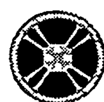
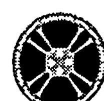
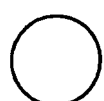
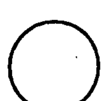
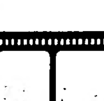
BREAKDOWN

Les routes perdues dans les déserts américains ont quelque chose d'inquiétant, un sentiment provoqué par la nature hostile, sauvage et inhospitalière de ces régions.
Les habitants de ces contrées perdues ont adopté, comme par mimétisme, la même attitude que le paysage qui les entoure.
C'est cette inquiétude latente que Jonathan Mostow exploite avec beaucoup d'efficacité dans son film *Breakdown*. Une couple de yuppies du Massachusetts (Kurt Russell et Kathleen Quinlan) effectuent la traversée du continent dans leur rutilante Jeep Cherokee rouge. Après un arrêt dans une station service, leur voiture tombe en panne au milieu de nulle part. Un camionneur (J.T. Walsh) propose à la femme de l'emmener dans un café un peu plus loin sur la route afin d'appeler un camion-remorque. Entre-temps, le mari parvient à démarrer et se rend au café en question. Personne ne semble avoir vu sa femme (ou le camion). Le mari retrouve le camionneur, qui assure le voir pour la première fois; le mystère s'épaissit.
Le réalisateur joue avec efficacité de la mécanique du genre et parvient à faire durer le suspense et, quand celui-ci baisse, à le remplacer par l'adrénaline du film d'action; après s'être posé beaucoup de questions, on se laisse emporter par la rapidité des événements.
la première moitié du film rappelle *Duel*, un des premiers films de Steven Spielberg; malheureusement, la structure du film devient très conventionnelle dans la deuxième.
On peut toutefois admirer le travail de Kurt Russell, un comédien dont les choix de films ne nous permettent pas toujours d'apprécier le registre de son jeu, qui est plus important qu'on pourrait le croire.
Un thriller efficace, donc, mais qui ne convient pas aux enfants et aux coeurs sensibles.

BREAKDOWN

de Jonathan Mostow avec Kurt Russell, J.T. Walsh et Kathleen Quinlan.

3 sur 5

Supérieur Propane Inc.

ANALYSTE COMMERCIALE
Calgary (Alberta)

À titre de membre à part entière de l'équipe des Finances, vous serez responsable de la présentation de l'information financière et de l'établissement des rapports opérationnels pour la région du Québec. En outre, en collaboration avec l'équipe d'analystes commerciaux à Calgary, vous participerez à la préparation du budget annuel, à l'analyse des résultats financiers et de la performance, au contrôle des stocks et des marges, à la gestion des biens et à la surveillance des contrôles internes.

Le poste d'analyste commercial représente une excellente occasion de perfectionnement dans le domaine de la comptabilité et permettra à la personne retenue de rehausser ses qualités de leader et de coéquipier. De nettes aptitudes pour la communication ainsi qu'une bonne compréhension de l'industrie lui permettront également d'assurer un soutien analytique solide aux membres de la haute direction et de leur suggérer des moyens de rehausser les profits de l'entreprise.

La personne retenue sera bilingue et devra travailler à l'obtention d'un titre comptable professionnel.

Supérieur Propane offre des chances d'emploi égales à tous.

Les personnes intéressées à relever ce défi sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae d'ici le 21 janvier 1998 à Supérieur Propane Inc., 1400 - 1st street S.W., C.P. 2595, Succursale M, Calgary (Alberta) T2P 4V4, à l'attention de Cherylee Théorêt. Télécopieur: (403) 231-0964

Le Secrétariat provincial de l'Association canadienne-française de l'Alberta est à la recherche d'un.e:

AGENT.E DE MARKETING

Dans le cadre du programme **Jeunesse Canada au travail sur l'Internet**, la personne choisie devra faire la promotion du Réseau Francalta.

Exigences:

-Connaissance de l'informatique et de l'Internet
-Connaissance de la communauté francophone de l'Alberta
-Habileté à travailler avec le public
-Détenir un permis de conduire

Durée du contrat: Douze semaines

Salaire: Conforme aux exigences du programme Jeunesse Canada au travail sur l'Internet.

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae à l'adresse suivante avant le 1er février :



Association canadienne-française de l'Alberta
A/S de Lyne Lemieux
Pièce 303
8527 rue Marie-Anne Gaboury
Edmonton, Alberta
T6C 3N1

ERRATUM

Une erreur s'est glissée dans l'édition du 19 décembre dernier. En page 8, il aurait dû être écrit que le *Health and Slim Center* d'Edmonton est situé à l'angle de la **37e avenue et de la 127 rue**. Toutes nos excuses aux gens personnes concernées.

Statistique Canada Statistics Canada

STATISTIQUE CANADA

Nous acceptons des candidatures pour des postes temporaires à temps partiel en tant qu'intervieweur. Les candidat(e)s doivent posséder des bonnes compétences en communications, de l'expérience en service à la clientèle, des connaissances en matière de comptabilité, tenue des livres, registre des salaires et une bonne compréhension de l'industrie du commerce de gros et du détail.

Bonne connaissance du clavier est requis. L'anglais est essentiel et connaissance de la langue française est un atout. Nous ne communiquerons qu'avec les personnes choisies pour la prochaine étape. Veuillez acheminer votre curriculum vitae avant le 23 janvier 1998 à:

Statistique Canada, 9e étage Park Square
10001 Bellamy Hill, Edmonton, AB
T5J 3B6
Attn: Personnel


L'Office national de l'énergie

AVIS DE POSTE VACANT

OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE
POSTE DE PRÉSIDENT(E) DU CONSEIL

L'Office national de l'énergie, créé en 1959 en vertu d'une loi du Parlement, est un tribunal quasi judiciaire. L'Office a pour principales responsabilités de réglementer certains aspects du commerce de l'énergie, d'approuver les activités pétrolières et gazières dans certaines régions pionnières et d'examiner les demandes concernant la construction d'oléoducs et de gazoducs intreprovinciaux et internationaux, et de lignes internationales de transport d'électricité. L'Office veille également à ce que la construction et l'exploitation des installations approuvées se déroulent en toute sécurité, et réglemente les droits et les tarifs se rapportant aux pipelines interprovinciaux et internationaux pour s'assurer qu'ils sont justes, raisonnables et non discriminatoires. L'Office a le pouvoir de demander la tenue d'enquêtes touchant un aspect particulier de la situation énergétique et de préparer des rapports. L'Office mène en outre des études et rédige des rapports à la demande du ministre des Ressources naturelles.

Lieu: Calgary (Alberta)

La personne choisie possède des antécédents professionnels dans des domaines tels que la comptabilité, l'économie, le génie, l'environnement, la géologie ou le droit; un diplôme d'études supérieures serait un atout. La personne retenue possède de solides compétences en gestion acquises grâce à une expérience appréciable dans un poste de cadre supérieur, de préférence dans le secteur de la réglementation de l'énergie. La personne retenue doit avoir une bonne connaissance et une bonne compréhension de l'industrie énergétique, tant au Canada qu'à l'étranger, de même qu'une connaissance suffisante des divers domaines d'activité du personnel de l'Office national de l'énergie. La personne sélectionnée doit posséder des aptitudes supérieures sur le plan des relations interpersonnelles et des communications afin d'entretenir de bonnes relations avec les hauts fontionnaires à l'échelon national et international. Impartialité, esprit d'équipe, capacité à rendre des décisions judicieuses, indépendance et ouverture d'esprit sont des qualités essentielles pour ce poste.

La personne choisie doit posséder la citoyenneté canadienne ou le statut de résidente permanente.

La personne retenue doit être disposée à déménager et à résider à Calgary (Alberta) ou dans un lieu suffisament proche de cette ville.

La connaissance des deux langues officielles est un atout.

Toutes les candidatures seront traitées de façon confidentielle.

Cette annonce paraît afin de permettre au gouverneur en conseil de trouver des candidats qualifiés pour ce poste. Cependant, le recrutement ne se limite pas à cette seule façon de procéder.

Prière de faire parvenir votre curriculum vitae au plus tard le 31 janvier 1998 à l'adresse suivante: Cabinet du Premier ministre, Directeur des nominations, Édifice Langevin, Pièce 406, 80 rue Wellington, Ottawa, Ontario K1A 0A2, (613) 957-5743 (télécopieur).

Canada


L'Office national de l'énergie

AVIS DE POSTES VACANTS

OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE
POSTES DE MEMBRE

L'Office national de l'énergie, créé en 1959 en vertu d'une loi du Parlement, est un tribunal quasi judiciaire. L'Office a pour principales responsabilités de réglementer certains aspects du commerce de l'énergie, d'approuver les activités pétrolières et gazières dans certaines régions pionnières et d'examiner les demandes concernant la construction d'oléoducs et de gazoducs interprovinciaux et internationaux, et de lignes internationales de transport d'électricité. L'Office veille également à ce que la construction et l'exploitation des installations approuvées se déroulent en toute sécurité, et réglemente les droits et les tarifs se rapportant aux pipelines interprovinciaux et internationaux pour s'assurer qu'ils sont justes, raisonnables et non discriminatoires. L'Office a le pouvoir de demander la tenue d'enquêtes touchant un aspect particulier de la situation énergétique et de préparer des rapports. L'Office mène en outre des études et rédige des rapports à la demande du ministre des Ressources naturelles.

Lieu: Calgary (Alberta)

Les personnes choisies possèdent des antécédents professionnels dans des domaines tels que la comptabilité, l'économie, le génie, l'environnement, la géologie ou le droit; un diplôme d'études supérieures serait un atout. Les personnes retenues doivent avoir une bonne connaissance et une bonne compréhension de l'industrie énergétique, tant au Canada qu'à l'étranger, de même qu'une connaissance suffisante des divers domaines d'activité du personnel de l'Office national de l'énergie. Les personnes sélectionnées doivent posséder des aptitudes supérieures sur le plan des relations interpersonnelles et des communications. Impartialité, esprit d'équipe, capacité à rendre des décisions judicieuses, indépendance et ouverture d'esprit sont des qualités essentielles pour ces postes.

Les personnes choisies doivent posséder la citoyenneté canadienne ou le statut de résidente permanente.

Les personnes retenues doivent être disposées à déménager et à résider à Calgary (Alberta) ou dans un lieu suffisamment proche de cette ville.

La connaissance des deux langues officielles est un atout.

Toutes les candidatures seront traitées de façon confidentielle.

Cette annonce paraît afin de permettre au gouverneur en conseil de trouver des candidats qualifiés pour ces postes. Cependant, le recrutement ne se limite pas à cette seule façon de procéder.

Prière de faire parvenir votre curriculum vitae au plus tard le 31 janvier 1998 à l'adresse suivante: Directeur-adjoint, Nominations, recrutement et planification de la relève, Secrétariat des Priorités de gestion et du Personnel supérieur, Bureau du Conseil privé, Édifice du Bureau de poste, Pièce 106, 59, rue Sparks, Ottawa (Ontario) K1A 0A3, (613) 957-5006 (télécopieur).

Canada



M. Marcel Pépin

Le président-directeur général de la Société Radio-Canada, l'honorable Perrin Beatty, et le président du Conseil d'administration, Mme Guylaine Saucier, sont heureux d'annoncer la nomination de M. Marcel Pépin au poste d'ombudsman des services français de Radio-Canada.

Marcel Pépin occupait depuis 1991 le poste de vice-président de la Radio française de Radio-Canada où il était entré en 1988 comme rédacteur en chef des nouvelles radio. Avant de se joindre à Radio-Canada, il avait été correspondant parlementaire à Ottawa pour *Le Droit* et avait travaillé pour les quotidiens *La Presse* et *Le Soleil* dont il fut éditorialiste en chef en plus d'être collaborateur occasionnel pour plusieurs journaux et revues dont *The Montreal Star*. De 1982 à 1987, il a été président fondateur de la Commission d'accès à l'information. Marcel Pépin a assumé ses nouvelles fonctions le 3 décembre 1997.

L'ombudsman est responsable de la mise en oeuvre et de l'actualisation des politiques de Radio-Canada dans le secteur du journalisme et autres domaines connexes. Il doit aussi voir à ce que les journalistes, les rédacteurs et les gestionnaires de la Société comprennent très bien les politiques journalistiques et leur application. De plus, il a droit de regard sur tous les services d'information de Radio et de Télévision, y compris le Réseau de l'information (RDI) et les sites Internet de Radio-Canada.

La Société Radio-Canada est le radiodiffuseur public national du Canada. Elle informe, éclaire et divertit ses auditoires au Canada et à l'étranger avec des émissions qui offrent une perspective canadienne du pays et du monde.

CBC Radio-Canada

PETITES ANNONCES

Dans le but de vous offrir un meilleur service Le Franco vous offre une chronique de petites annonces.

Tarifs: 7 $ pour 20 mots ou moins pour 1 semaine; 12 $ pour 20 mots ou moins pour 2 semaines. Plus de 20 mots: 10¢ de plus par mot. Annonces encadrées: ajoutez 3,50 $ pour l'encadrement. **Vous devez calculer 7% de TPS.**

Toutes les petites annonces doivent nous parvenir accompagnées du paiement: chèque ou mandat-poste à notre bureau avant le lundi midi. Aucune annonce ne sera acceptée par téléphone. Toute annulation peut être faite par téléphone en composant le **465-6581** avant le lundi midi. Nous n'acceptons pas les frais d'appel. Faites votre chèque ou mandat-poste à l'ordre de:

Le Franco, 201, 8527-91e rue, Edmonton (Alberta), T6C 3N1

LE FRANCO 465-6581







CRTC — AVIS PUBLIC — Canada

Avis public CRTC 1997-154. Conformément à l'avis public CRTC 1995-159, le Conseil a reçu une demande par FAIRCHILD TELEVISION LTD. en vue de modifier sa licence en ajoutant une condition de licence visant à permettre à la titulaire d'exclure la publicité politique partisane diffusée au cours de périodes électorales canadiennes de son calcul relatif à la quantité de publicité qu'elle peut diffuser. EXAMEN DE LA DEMANDE: B8-525 West Broadway, Vancouver (C.-B.). Avis public CRTC 1997-157. Le CRTC a été saisi de la demande suivante: 1. L'ENSEMBLE DU CANADA. Demande présentée par **CHUM LIMITED/CHUM LIMITÉE (BRAVO).** en vue de modifier sa licence en suspendant l'application des conditions de licence relatives aux stéréotypes sexuels et à la violence à la télévision tant que la titulaire est membre en règle du Conseil canadien des normes de la radiotélévision (CCNR). EXAMEN DE LA DEMANDE: 299 o., rue Queen, Toronto (Ont.). Les textes complets des demandes sont disponibles en communiquant avec la salle d'examen du CRTC à Hull, (819) 997-2429; et au bureau du CRTC à Vancouver: (604) 666-2111. Les interventions écrites doivent parvenir à la Secrétaire générale, CRTC, Ottawa (Ont.) K1A 0N2 et preuve qu'une copie conforme a été envoyée au requérant **le ou avant le 27 janvier 1998 (PN 1997-154) et 28 janvier 1998 (PN-157).** Pour de plus amples renseignements sur le processus d'intervention, communiquez avec la Direction des communications du CRTC à Hull au (819) 997-0313, fax (819) 994-0218, ATS (819) 994-0423, ou en consultant notre site Internet: http://www.crtc.gc.ca. L'avis public est également disponible, sur demande, en média substitut.



Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes · Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

Paroisses francophones

Messes du dimanche

CALGARY

Ste-Famille
1719 - 5 rue S.O.
Samedi: 17h
Dimanche: 10h30

CENTRALTA

Legal
Paroisse St-Emile
Dimanche: 9h30

St-Albert
Chapelle Connelly-McKinley
9, Muir Drive
Dimanche: 10h

EDMONTON ET ALENTOURS

St-Thomas d'Aquin
8410-89e rue
Samedi: 16h30
Dimanche: 9h30 et 11h

Immaculée-Conception
10830-96e rue
Dimanche: 10h30

Ste-Anne
9810-165e rue
Dimanche: 10h30

Paroisse St-Joachim
9928-110e rue
Mer., ven. et sam. 17h
Dimanche: 10h30

Beaumont, St-Vital
4905-50e rue
Dimanche: 9h30

ST-ISIDORE

Paroisse St-Isidore
Dimanche: 11h30

ST-PAUL

1er, 3e et 5e samedi à 19h30
Dimanche: à 9h30

Techniciennes ou techniciens en génétique moléculaire des plantes

Agriculture et agro-alimentaire Canada

Saskatoon (Saskatchewan)

Échelle salariale : de **34 122 $ à 41 513 $**

Divers postes d'une durée de quatre ans sont à pourvoir à la section de génétique moléculaire.

1. Mise au point de microsatellites de canola et culture à l'aide de marqueurs génétiques
2. Génomes de brassica, y compris la mutagénèse de transposons
3. Modification de comportements de recombinaison

Une liste d'admissibilité pourrait être dressée afin de pourvoir des postes similaires.

Vous dirigerez des recherches liées à la création et à l'utilisation de marqueurs génétiques ainsi qu'à la caractérisation moléculaire des transgènes chez les brassica et d'autres espèces végétales connexes. De plus, vous appuierez des activités de conception expérimentale et prendrez part aux communications touchant les résultats obtenus.

Vous devez posséder un baccalauréat en sciences biologiques, en biochimie, en génétique ou en biologie moléculaire, ainsi qu'une expérience au sein d'un laboratoire de biologie moléculaire et une connaissance du séquençage de l'ADN. Il vous faudra accepter d'utiliser des espèces de brassica et d'arabidopsis, des produits chimiques dangereux et des isotopes radioactifs, en plus de travailler selon un horaire flexible au besoin.

La maîtrise de l'anglais est essentielle.

Veuillez acheminer votre demande d'emploi ou curriculum vitæ d'ici le **24 janvier 1998**, en indiquant le numéro de référence **97-AGR-SK-OC-149**, à **Mme D. Van Brabant, Direction générale des ressources humaines, Agriculture et agro-alimentaire Canada, 107, Place de la Science, Saskatoon (Saskatchewan) S7N 0X2. Télécopieur : (306) 956-7249; téléphone : (306) 956-7218.**

Nous remercions tous ceux et celles qui soumettent leur candidature; nous ne communiquerons qu'avec les personnes choisies pour la prochaine étape.

La préférence ira aux personnes de citoyenneté canadienne.

Nous souscrivons au principe de l'équité en matière d'emploi.
This information is available in English.

Commission de la fonction publique du Canada — Public Service Commission of Canada